

Image not found or type unknown



Donation de terrain à bâtir

Par **lilouloic**, le **14/03/2009** à **21:33**

mon ami et moi sommes pacsés.

son père va lui faire une avance sur héritage ou autre donation d'un terrain à bâtir.
Nous projetons d'y construire notre maison.

Mes questions sont les suivantes

es ce que si dans 20 ans on se sépare j'ai bien droit à la moitié de la maison?

es ce que mon ami ne sera pas jugé comme seul propriétaire sous prétexte que le terrain est à lui?

Merci de la réponse